

Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

NOM DE L'ACTION :

Projet OPERATION COLIBRI
Développement de sites de compostage collectif en Côtes d'Armor
(Bretagne, 22)

LES ACTEURS :



<p>Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE) <i>Association</i></p> <p>Thierry Dereux, Président Géraldine Le Marchand, Coordinatrice</p> <p>23 rue des Promenades – 22 000 St Brieuc / 02 96 62 06 40 / cotesdarmorENV@free.fr</p>	<p>SMETTRAL <i>Syndicat d'études et de traitement des déchets ménagers</i></p> <p>Thierry Burlot, Président Mr Jean Benoît Orveillon, Directeur</p> <p>ZI des Châtelets, rue du Boisillon – 22 440 Ploufragan / 02 96 76 60 44 / contact.22@smettral.fr</p>
<p>Conseil Général des Côtes d'Armor <i>Collectivité territoriale</i></p> <p>Olivier Gegaden, Yann Le Bris, DIE/SEPDM</p> <p>9 place du Général de Gaulle - BP 2371 – 22 023 St Brieuc / 02 96 62 27 02</p>	

RESUMÉ

Dans un souci de consolidation des actions déjà menées en faveur de la diminution de la quantité des déchets produits, le SMETTRAL, en partenariat avec l'association Côtes d'Armor Nature Environnement, propose à ses collectivités adhérentes, la mise en place de plateformes de compostage collectif en pied d'immeuble fonctionnant sur le principe de l'apport volontaire, permettant de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères résiduelles.

Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

OBJECTIFS DE L'ACTION

Promouvoir et créer 6 plateformes de compostage collectif par an sur le secteur de la zone centrale des Côtes d'Armor (périmètre de rayonnement du SMETTRAL), afin de détourner les déchets fermentescibles (reste de repas, épiluchures, essuie-tout, ...) des ordures ménagères résiduelles, en cohérence avec la démarche des plans et programmes locaux de prévention des déchets engagés sur le territoire :

- 5 plateformes de compostage *modèle simple* par an (logements collectifs, centres sociaux, ...)
- 1 plateforme de compostage *modèle pavillon* par an (écoles, restaurants, supérettes, ...).



Modèle simple



Modèle pavillon

DESCRIPTION DU PARTENARIAT

Comment est né le projet ? Qui a contacté qui ? Comment s'est construit le partenariat ?

Dès l'élaboration du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers des Côtes d'Armor (PDEDMA 22), le Conseil Général (CG) associe l'association Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE) à la définition des objectifs de prévention et aux moyens mis en œuvre pour les atteindre. Le PDEDMA est signé en 2008.

Par ailleurs, l'association CANE organise pour des élus locaux des visites du site de compostage de Pluzunet (installé bénévolement par un membre du Bureau CANE, Mr Léon Mériaux). L'association CANE identifie alors plusieurs élus intéressés par leur projet.

Notons que l'association collabore déjà avec le SMETTRAL lors de la Semaine de Réduction des Déchets.

En 2010, l'association CANE propose au CG un projet de développement des sites de compostage collectif sur le territoire de l'agglomération de St Briec, à l'image du site créé la même année à Pluzunet, qui détourne 2 tonnes de biodéchets par an. L'association sollicite alors un soutien financier de la part du CG afin de créer un poste d'Animateur-compostage pour mener à bien ce projet (*cf. annexe 1 « Demande de subvention »*).

Le CG ne peut cependant pas répondre favorablement à leur demande, car le soutien financier du *Fond Départemental Maîtrise Déchets (FDMD = financement de l'animation et du matériel à hauteur de 80%)* est réservé aux projets des Collectivités Territoriales. Le CG suggère donc à l'association CANE de proposer les services de

Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

l'Animateur-compostage auprès des Collectivités Territoriales en charge de la gestion des déchets et de leur facturer la prestation.

Problème : cette solution n'assure pas l'avance de finances nécessaires à l'embauche de l'Animateur-compostage, quant au respect des échéances de règlements des factures, elles sont assujetties à la bonne gestion comptable de la collectivité.

Parallèlement, le SMETTRAL lançait des opérations d'accompagnement des programmes locaux de prévention (St Brieuc Agglomération et Lamballe Communauté).

En cohérence avec ses actions, le SMETTRAL propose, alors, à l'association CANE d'avancer les financements nécessaires à l'Animation du projet, et de récupérer par la suite les 80% du FDMD auprès du CG (FDMD = 50 % Ademe et 30 % CG). Les 20 % restants de l'Animation sont à la charge du SMETTRAL. La Convention entre le SMETTRAL et CANE stipule que les sites de compostages collectifs devront être proposés aux Collectivités adhérentes au SMETTRAL. Le SMETTRAL et l'association CANE estiment le coût minimum de l'Animation de l'OPERATION COLIBRI à 39 900 euros par an (6 sites x 35 jours d'Animation à 190 euros). cf. annexe 2 « Convention bipartite »

Le coût Matériel restant à la charge complète des Collectivités demandeuses (Matériel cependant finançable à hauteur de 80% par le FDMD). cf. annexe 3 « Convention tripartite »

Les opérations sont lancées auprès des logements collectifs qui montrent au moins 20% de participation lors des enquêtes préalables. Début 2012, le taux de participation des populations au compostage collectif en pied d'immeuble oscille entre 20 et 30% (chaque site à son scénario propre).

RÔLE DE CHACUN DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Quelle organisation du projet ? Quel est le rôle de chaque partenaire ?

- L'animateur « compostage » de l'association CANE :

Il est chargé de l'évaluation, de l'installation et l'encadrement de chaque site de compostage (cf. fiche « Animation » et calendrier en annexe 4 et 5).

Le salarié de l'association est un "ANIMATEUR-COMPOSTAGE" qui forme chaque bénévole en tant que "REFERENT-COMPOSTEUR" (= "Maître composteur"). Il accompagne la mise en place, forme les personnes intéressées et réalise le suivi du site pendant 1 an au maximum, le but étant qu'à terme, la population s'approprie le site de compostage afin de le faire perdurer dans le temps.

Comment sont informés et formés les bénéficiaires (habitants, ...) du service de compostage de proximité ?

Annonce par affichage sur la porte des immeubles pour les habitants, et courriers auprès des partenaires (élus, syndics, presse, ...) :

- Une réunion publique : présentation du futur site et diffusion d'un petit film ;
- 1ère animation pour l'ouverture du site (J) : explications sur le tri des biodéchets, distribution des bioeaux, distribution de la "recette du bon compost" et signatures des chartes de participation ;
- 2nde animation pour renforcer la prévention et le lien social (J+5 mois) : "café-compost ! Retrouvons nous autour d'un p'tit vers !" ;
- 3ème animation pour distribuer le compost mûr (J+9 mois).

Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

Comment le passage de relais est-il préparé ?

Le bénévole est impliqué aux activités du site de compostage dès son installation. Il bénéficie d'une formation et de l'accompagnement de notre animateur durant une année. Il est prévu de lui remettre un dossier complet lors de la remise définitive du site sous sa responsabilité (avec un stock de bioeaux, un stock de "Charte de participation" et "recette du bon compost", Affiches types pour organiser des rencontres, coordonnées diverses, ...). L'Animateur-compostage restant bien entendu à sa disposition pour toutes aides particulières.

Les "référents-composteurs" (ou maîtres-composteurs) connaissent les coordonnées du réseau de bénévoles impliqués sur l'année en cours, notamment suite aux formations réalisées ensemble en salle. L'animateur se charge d'envoyer un tableau des coordonnées à tous les intervenants.

- Le SMETTRAL :

Il assure le rôle d'intermédiaire entre l'association et les collectivités. C'est lui qui prend acte des projets des collectivités et qui définit avec eux les échéances de réalisation.

L'association CANE et le SMETTRAL prévoient de se rencontrer chaque année avant le 15 février, afin de repreciser les objectifs et les missions annuelles, ainsi que chaque fin d'année afin de dresser le bilan de l'année écoulée. Des rencontres ponctuelles sont également prévues afin de permettre un bon suivi du projet.

- Le CG :

Il assure le versement du *FDMD* auprès du SMETTRAL à hauteur de 80% pour l'Animation effectuée, et auprès des Collectivités à hauteur de 80% pour le Matériel investi. A noter que ces subventionnements sont assujettis à la remise d'un dossier bilan annuel. Quant au versement de celles-ci, elles n'interviennent qu'en fin d'année après validation du dossier bilan.

Cf. annexe 2 « Convention bipartite » / annexe 3 « Convention tripartite »

Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

FACTEURS DE REUSSITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTENARIAT

Quels sont les facteurs qui ont facilité la construction du partenariat ? (climat de confiance, financements, etc.)

- La construction depuis plusieurs années d'une relation de confiance entre l'association, le syndicat et le CG – à travers notamment la participation à la SERD, le lancement d'une ressourcerie, etc. – a facilité les échanges et la construction de ce partenariat ;
- La visite du site de Pluzunet a permis de convaincre les élus et de multiplier les demandes des collectivités ;
- La proposition du SMETTRAL de faire l'avance sur le financement du projet a permis de débloquer la situation et de recruter un animateur à temps plein ;
- Le SMETTRAL, qui regroupe 3 syndicats, joue le rôle d'intermédiaire en proposant directement cette offre à l'ensemble des collectivités adhérentes, ce qui évite à l'association de démarcher les collectivités une à une, et permet un gain de temps non négligeable.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR LA CONSTRUCTION DU PARTENARIAT

Qu'est-ce qui a rendu difficile la construction de ce partenariat (lenteur des procédures, charge de travail conséquente pour rédiger le projet, etc.)

- Il a fallu 3 années pour trouver les financements permettant de créer un poste d'animateur à temps plein et de démarrer le projet ;
- Difficulté d'ordre politique / positionnement de l'association par rapport au CG, au syndicat (en étant présent et en ne restant pas dans l'affrontement) ;
- Le premier compte-rendu du projet est attendu pour le mois d'octobre 2011, ce qui peut être difficile pour l'association, en termes de délais et de charge de travail.

RÉSULTATS OBTENUS

Quels sont les résultats du projet ? à la fois quantitatifs et/ou qualitatifs

Les objectifs initiaux ont-ils été atteints ? Si non, pourquoi ?

Les 6 sites de compostage collectif sont mis en place depuis l'été 2011. Les habitants s'approprient bien l'Opération Colibri grâce aux animations et aux relais assurés par les "référents-composteurs", favorisant le lien social et sujet à des projets de plantations (fleurs, potagers, ...). Il n'y a aucune dégradation, ce en raison du choix stratégique des lieux d'implantations : éloigné des containers de tri classique, pas de vis à vis, pose sur espace vert,

Le compostage continue à être effectué correctement d'après les enquêtes téléphoniques auprès des habitants qui ont signés la charte de participation.

Les éléments de résultats quantitatifs sont variables d'un site à l'autre (critères : rural ou urbain, population âgée ou jeune, personnes vivant en famille ou seule, etc.).

Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

Estimations des quantités moyennes selon les chiffres fournies par l'ADEME de Rennes : 100 kg / foyer / an (ou 50 kg / habitant / an). Ces chiffres moyens s'avèrent être justes d'après les exemples de pesées de quelques expériences bénévoles sur le territoire en 2009/2010 (Communes de Pluzunet, Ploufragan, ...).

Concernant les 6 sites installés, il est compté un total de 81 foyers compostant : soit 45 foyers et 36 habitants (distinction entre les familles et les personnes vivants seules) et une Ecole primaire de 100 élèves :

BILAN QUANTITATIF DES 6 SITES SUR UNE ANNEE

Populations :

45 foyers x 100kg = 4500 kg (4,5 tonnes)

36 habitants x 50kg = 1800 kg (1,8 tonnes)

Ecole primaire de 100 élèves :

468 kg par an (pesées de 2à10kg par jour, uniquement sur les préparations de repas, c'est à dire sans composter les restes des assiettes)

= 6768 KG (6,768 TONNES) par an

(cf. annexe 6 comme exemple concernant le suivi interne des quantités compostées et détournées sur un seul site)

REPRODUCTIBILITÉ / ORIGINALITÉ / RECOMMANDATIONS ÉVENTUELLES

Cette action est-elle reproductible sur d'autres territoires ?

Après cette expérience, quels conseils donneriez-vous à d'autres associations et collectivités pour monter ce type de projet ?

Côte d'Armor Nature Environnement finalise son bilan fin février, nous pourrons alors compléter cette partie.

ANNEXES

Annexe 1 - Demande de subvention OPERATION COLIBRI

Annexe 2 - Conv bipartite

Annexe 3 - Conv tripartite

Annexe 4 – Animations

Annexe 5 – calendrier

Annexe 6 - Estimation des quantités Résidence la Colline du 020711 au 290212



Exemples de partenariats possibles avec des associations dans le cadre d'une démarche engagée par les collectivités sur la prévention des déchets

FICHE N°1

ANNEXES